N° 151 – Juillet 2025

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

G1. Taux de première certification de niveau secondaire II

Un diplôme secondaire II est considéré comme le bagage minimum pour répondre aux exigences du marché du travail, limiter les risques de chômage et faciliter la formation continue tout au long de la vie. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de première certification au plus tard à 25 ans s'élève à 84% à Genève en 2022 contre 90.1% au niveau national. Comme dans le reste de la Suisse, les femmes ont à Genève un taux de certification plus élevé (86.6%) que les hommes (81.4%), ces derniers étant plus souvent concernés par le décrochage scolaire. À Genève, la population étrangère née à l'étranger affiche un taux de 86.4% contre 85.4% pour la population suisse née en Suisse, et un taux de 76.8% pour la population étrangère née en Suisse.

Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification secondaire II est un objectif de la Confédération et des cantons fixé en 2006, renouvelé en 2011 puis en 2023 par la CDIP *(« faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II »)*. Afin de suivre cet objectif, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis 2015 le taux de première certification secondaire II pour la Suisse, les régions linguistiques et pour chaque canton.

Avec un marché du travail de plus en plus exigeant en termes de qualification, obtenir un diplôme du secondaire II est considéré comme le bagage scolaire minimum requis pour espérer une insertion professionnelle de qualité. En Suisse, les personnes sans qualification ont en effet un risque de chômage plus important et sont davantage exposées aux risques d'exclusion sociale. Un diplôme secondaire II facilite également la participation à la formation tout au long de la vie. Les ressources mobilisées pour laisser le moins de personnes possible sortir du système de formation sans certification secondaire II constituent donc un investissement rentable à moyen et long terme, tant pour la jeunesse d'un point de vue individuel que pour l'ensemble de la société en termes financiers et de cohésion sociale notamment.

En 2022, le taux de première certification est de 84% à Genève

En 2022, selon l'OFS, le taux de première certification au plus tard à 25 ans s'élève à Genève à 84% (voir **G1.a**). Il semble utile de préciser que le taux de première certification secondaire II rapporte le nombre de personnes résidentes ayant obtenu un premier diplôme secondaire II au plus tard à l'âge de 25 ans à la population résidente du même âge. Il ne faut pas le confondre avec le taux de réussite aux examens, ce dernier étant obtenu en rapportant le nombre de personnes ayant réussi au nombre total de candidates et candidats s'étant présentés à un examen, quel que soit leur âge ou leur lieu de résidence (voir la fiche RIS *G3. Taux de réussite aux examens secondaire II*).

En comparaison intercantonale, Genève affiche en 2022 un taux inférieur de 6.1 points à celui de l'ensemble de la Suisse en 2022 (90.1%) et d'environ 2 points à celui de la Suisse romande. Sur le plan national, le taux OFS 2022 de certification est plus élevé dans les cantons alémaniques (91.5% en moyenne) qu'en Suisse italienne (90.4%) et en Suisse romande (86.4%). Il est également plus élevé dans les communes rurales (91.6%) que dans les communes urbaines (89.1%).

Après une hausse régulière du taux OFS de certification entre 2015 et 2019, le taux baisse à Genève pour la troisième année consécutive (voir **G1.a**). Genève cumule l'ensemble des facteurs qui, selon l'OFS, peuvent expliquer un taux moins élevé. L'OFS observe en effet de manière générale que le taux de première certification secondaire II est plus faible *(i)* en Suisse romande (tous les cantons romands se situent sous la moyenne nationale et souvent dans le bas du classement), *(ii)* dans les villes-centres, *(iii)* dans les cantons où il y a moins de formation professionnelle et, enfin, *(iv)* pour la population née à l'étranger.

G1.a Taux OFS de première certification* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, 2015-2022

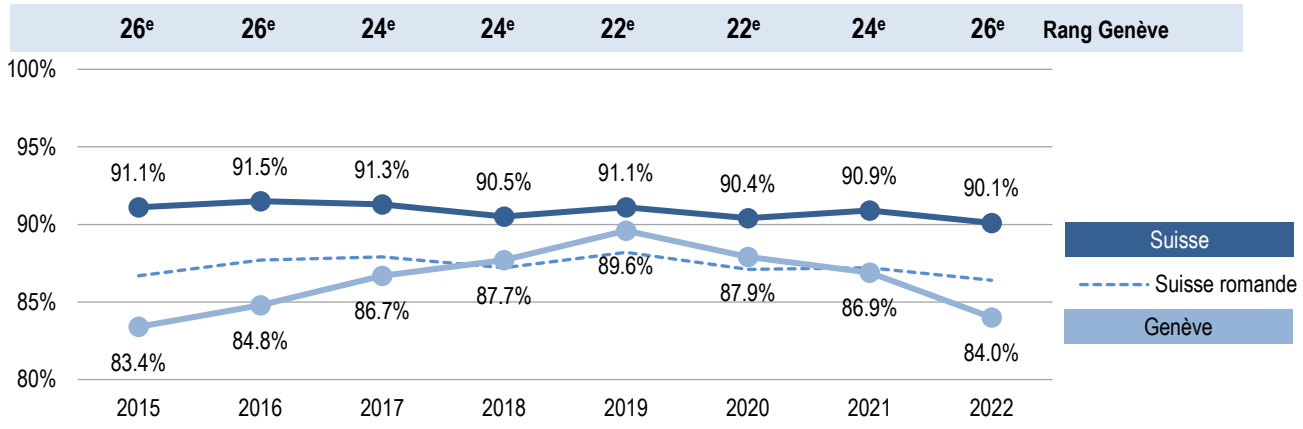

** Moyenne sur trois années. La valeur 2022 est ainsi calculée à partir des données des années 2021, 2022 et 2023.*
Source : OFS / Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

Rappelons que la population étrangère est davantage présente dans le canton de Genève qu'ailleurs en Suisse. Genève est ainsi le canton ayant, proportionnellement, le plus d'élèves de nationalité étrangère (44% en 2022), suivi de Bâle-Ville (35%) et du canton de Vaud (34%), contre 27% à l'échelle nationale (source : OFS).

La comparaison du taux de certification genevois (84%) avec celui de certains districts urbains (Lausanne : 83.5%, district de l'Ouest lausannois : 82.1%, Bâle-Ville : 85.4%) montre par ailleurs qu'ils sont quasiment équivalents.

Un élément notable est que les cantons alémaniques ont une plus grande part de formation professionnelle que les cantons romands. La prédominance de la formation générale dans la certification est particulièrement marquée à Genève (55% contre 29% en moyenne suisse). Notons par ailleurs que la certification secondaire II dans les cantons romands ouvre plus souvent l'accès aux études de niveau tertiaire. En effet, en Suisse romande, les jeunes obtiennent plus souvent une maturité (gymnasiale, professionnelle ou spécialisée) au plus tard à 25 ans. C'est notamment le cas à Genève qui occupe la première place avec un taux de maturités de 53% en 2022 contre 43% au plan national. Ces différents chiffres – plus haut taux de maturités d'une part et faible taux de première certification d'autre part – indiquent que la situation à Genève est assez polarisée : d'un côté la majorité des jeunes (53%) obtient un diplôme permettant des études tertiaires, en adéquation avec le contexte économique genevois fortement tertiarisé et une demande de main-d'œuvre hautement qualifiée ; d'un autre côté une partie des jeunes en situation de vulnérabilité, qui connaissent des parcours de formation émaillés de difficultés, peine à obtenir un diplôme avant 25 ans (16%).

La hausse du taux OFS à Genève entre 2015 et 2019 peut, en partie, être attribuée au développement des politiques de lutte contre le décrochage scolaire et à l'amélioration régulière du taux de réussite aux examens d'apprentissage dans la voie duale (passé de 84% en 2015 à 87% en 2019). C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la progression du taux de certification avait été plus importante pour les hommes que pour les femmes, les hommes étant plus concernés par le décrochage scolaire et par la formation professionnelle duale. Rappelons cependant que du fait de la moyenne calculée sur trois ans (voir *Pour comprendre ces résultats*), la valeur du taux OFS 2019 incluait le pic des certifications délivrées en juin 2020, lié aux conditions particulières des examens dans le contexte de la pandémie de covid-19.

Une dynamique positive depuis 2023

Le fait que le taux OFS prenne la forme d'une moyenne mobile calculée sur trois années permet de lisser les variations conjoncturelles qui peuvent s'observer d'une année à l'autre pour dégager une tendance plus structurelle sur le long terme. Cependant, cela peut également complexifier l'interprétation du taux OFS d'une année donnée, s'il est la résultante d'évolutions contraires comme c'est le cas actuellement. Le taux OFS 2022 (qui repose sur les diplômes délivrés en 2021, 2022 et 2023) a ainsi été impacté par différents facteurs durant les trois années qui entrent dans le calcul du taux de certification :

(i) la baisse du nombre de premiers diplômes délivrés **en juin 2021** (il y a eu d'une part moins de candidates et candidats du fait de la réussite anticipée aux examens 2020 liée aux conditions inhabituelles de passation avec la pandémie de covid-19, et d'autre part une baisse de la réussite aux examens 2021) ;

(ii) la baisse du nombre de premiers diplômes délivrés **en juin 2022**, en raison de la poursuite de la baisse de la réussite aux examens pour la deuxième année consécutive (concernant principalement le certificat ECG et le CFC à plein temps en école) ;

(iii) la hausse du nombre de premiers diplômes délivrés **en juin 2023** avec l'amélioration de la réussite aux examens, notamment au CFC à plein temps en école (+5 points) et au certificat ECG (+2 points). Cette dernière n'a toutefois pas pu compenser les facteurs de baisse.

Il faut également tenir compte du fait que le taux OFS est fourni avec deux ans de délai. Ainsi le dernier taux de certification publié en 2024 pour Genève par l'OFS concerne l'année 2022. Ce taux est en nette diminution principalement en raison de la sortie de la formule de calcul – pour la première fois depuis le taux OFS 2019 – du pic très atypique des diplômes de 2020. On peut souligner que le canton connait néanmoins une dynamique positive en 2023 et 2024 avec une amélioration de la réussite des examens et une baisse du décrochage scolaire.

G1.b Taux OFS de première certification secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans (moyenne trisannuelle mobile[1]) et évolution annuelle[2], Genève, 2014-2024

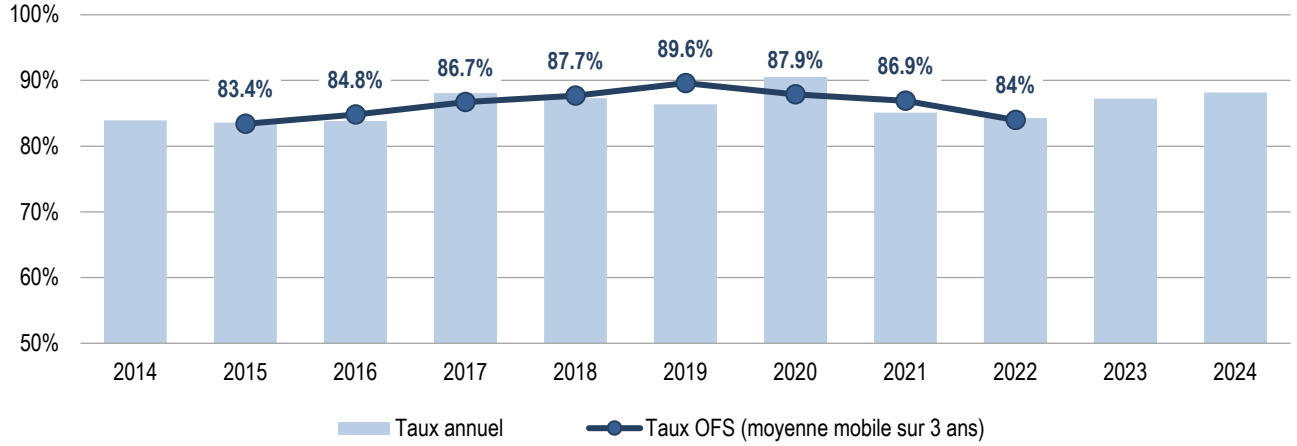

N.B. Le périmètre du taux annuel (calcul réalisé par le SRED) est une approximation de celui du taux de l'OFS, le couplage des diplômes et de la population résidente à partir du numéro AVS13 n'étant pas possible. Ce taux annuel n'est présenté qu'à des fins purement indicatives pour comprendre l'évolution du taux OFS.

(1) Moyenne mobile sur trois années. Le taux OFS 2022 est ainsi calculé à partir des données des années 2021, 2022 et 2023.

(2) Chaque taux annuel repose uniquement sur les certifications obtenues au cours de l'année.

Source : SRED/nBDS ; OCSTAT (population résidente et migrations) ; OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

Un taux moyen qui varie selon le profil des jeunes

À Genève, comme dans le reste de la Suisse, les femmes ont un taux de certification plus élevé (86.6%) que les hommes (81.4%), ces derniers étant plus souvent concernés par le décrochage scolaire (voir **G1.c**). De même, les jeunes Suissesses et Suisses nés en Suisse ont un taux de certification plus élevé (85.4%) que les jeunes de nationalité étrangère nés en Suisse (deuxième génération) (76.8%) ou que les jeunes Suissesses et Suisses nés à l'étranger (83.3%). Ces variations s'observent également à l'échelle nationale, mais de façon plus resserrée.

G1.c Taux OFS de première certification* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, Genève et Suisse, 2022

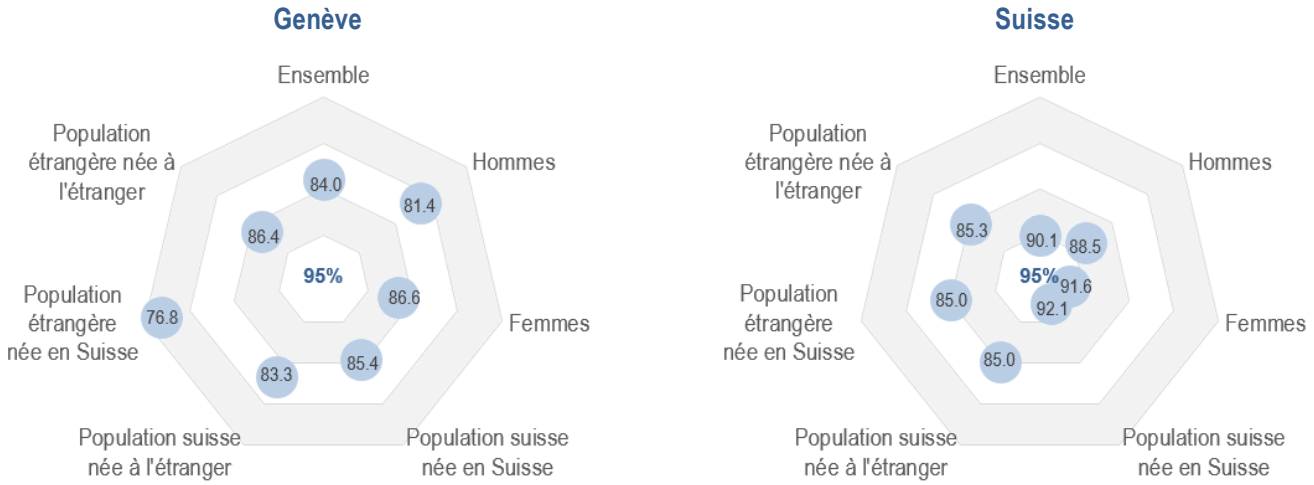

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB).

Selon les taux détaillés par catégorie, l'écart le plus important entre le taux de certification à Genève et celui de la Suisse s'observe pour la population de nationalité étrangère née en Suisse (migration de deuxième génération), avec un taux de certification de 76.8% à Genève contre 85.0% en Suisse (soit 8 points en défaveur de Genève) (voir **G1.d**).

G1.d Taux OFS de première certification* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans à Genève et en Suisse, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, 2022

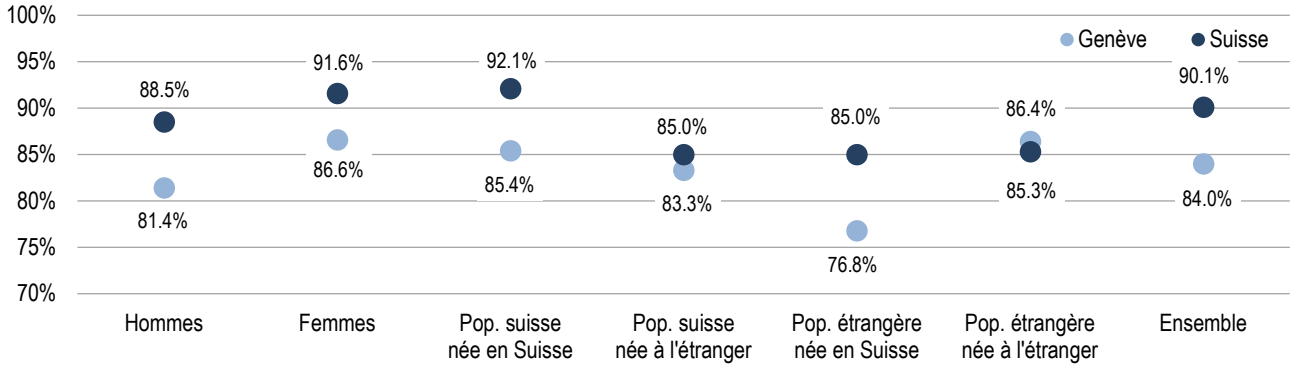

** Moyenne sur trois années. La valeur 2022 est ainsi calculée à partir des données des années 2021, 2022 et 2023.*

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB0).

Soulignons qu'à l'inverse, les jeunes étrangers et étrangères de première génération (naissance à l'étranger) obtiennent à Genève un taux de certification supérieur à celui qui est observé dans le reste de la Suisse (86.4% à Genève contre 85.3% en Suisse, soit +1,1 point de pourcentage en faveur de Genève), mais également à celui de la population suisse née en Suisse (85.4%). Cela est peut-être à relier avec le fait qu'une partie des jeunes étrangers et étrangères de première génération est, à Genève, probablement plus souvent issue de milieux plus favorisés et hautement qualifiés que dans le reste de la Suisse, avec une migration en lien avec la présence de multinationales et d'organisations internationales sur sol genevois. Par ailleurs, à Genève, cette jeune population étrangère de première génération fréquente un peu plus souvent une école privée (par exemple, en 2023, c'est le cas de 30% à l'âge de 16 ans contre 14% pour les jeunes de deuxième génération).

Relevons enfin que si le taux de certification secondaire II des femmes est plus faible à Genève (86.6%) que dans le reste de la Suisse (91.6%), les femmes y sont en revanche nettement plus nombreuses qu'ailleurs à avoir achevé une formation de niveau tertiaire (source : *Relevé structurel de la population*, OFS ; voir aussi fiche *H4. Niveau de formation de la population résidente*).

Comparativement à celui de 2021, le taux OFS 2022 de certification a baissé globalement de près de 3 points à Genève contre près d'un point au niveau national. À Genève, le taux a baissé de plusieurs points pour la plupart des catégories, pour les raisons citées précédemment (voir p.2), et notamment pour la population étrangère née en Suisse, qui avait un taux déjà particulièrement bas (taux passé de 80.3% en 2021 à 76.8% en 2022, soit –3.5 points de %) (voir **G1.e**). La baisse s'observe également pour des catégories dont le taux de certification avait été assez proche de l'objectif national des 95% en 2019 : c'est le cas de la population suisse née en Suisse (taux passé de 93.4% en 2019 à 89.1% en 2021 et à 85.4% en 2022) ou des femmes (taux passé de 91.9% en 2019 à 88.7% en 2021 et à 86.6% en 2022). En revanche, le taux OFS est resté à peu près stable pour la population suisse née à l'étranger (aux alentours de 83-84%) et progresse pour la population étrangère née à l'étranger (taux passé d'environ 83% en 2019 à plus de 86% en 2022).

G1.e Taux OFS de première certification* secondaire II obtenue au plus tard à 25 ans, à Genève, selon le genre, la nationalité et le lieu de naissance, évolution 2019-2022

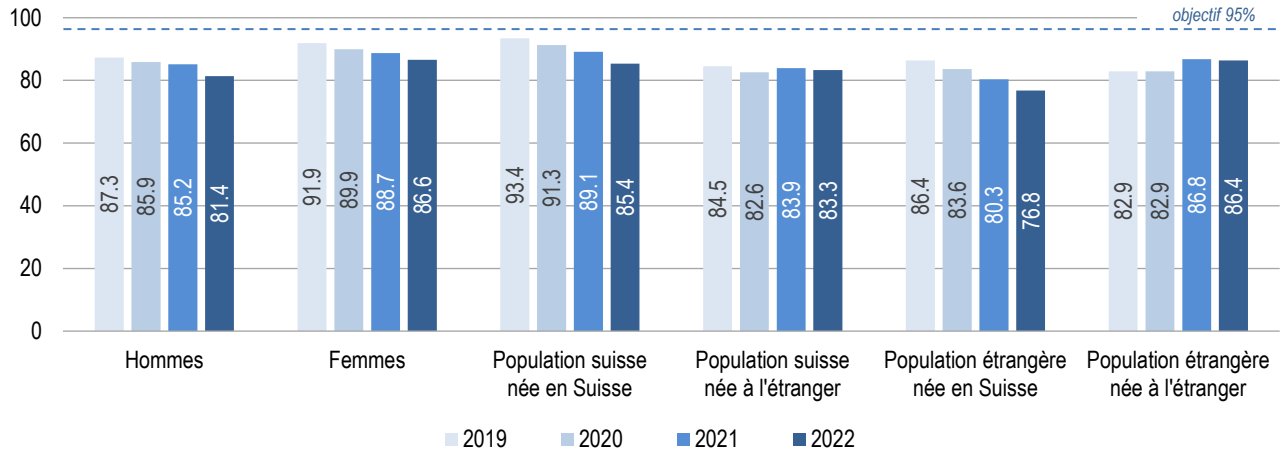

Source : OFS/analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB),

Les facteurs qui influent sur le taux de certification à Genève

Le taux de certification est un indicateur synthétique qui traduit la capacité du système de formation à permettre à la jeunesse d'obtenir un premier diplôme. Ce taux est influencé par plusieurs facteurs qui sont corrélés entre eux, tels que la réussite aux examens, le taux de décrochage, la disponibilité de places d'apprentissage pour les jeunes les plus fragiles notamment, ou encore de manière plus générale le niveau de bien-être des jeunes (qui peut dans certains cas constituer un empêchement à suivre une formation).

Concernant la réussite aux examens, qui est l'un des principaux facteurs qui influent sur le taux de certification, il faut noter qu'après le pic de 2020, et deux années consécutives de baisse, le taux moyen de réussite aux examens s'est amélioré en 2023, revenant au niveau d'avant la pandémie (valeur 2019). L'amélioration de la réussite aux examens s'est poursuivie en 2024 (voir fiche *G3. Taux de réussite aux examens secondaire II*). Il faudrait toutefois que la réussite aux examens progresse encore (notamment à l'ECG et au CFC en école à plein temps), par exemple grâce à des mesures de soutien ciblées, pour envisager d'augmenter le taux de certification au cours des prochaines années.

En parallèle, le volume des interruptions de formation en cours de cursus a aussi un effet sur le taux de certification en diminuant le nombre de candidats potentiels en dernière année. C'est donc également un point d'attention. La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) à la rentrée 2018-19 a certes fait progresser le taux net de scolarisation des jeunes de 16 à 18 ans, en limitant les interruptions de formation (voir fiche *D10. Espérance de scolarisation*). Mais deux enjeux peuvent être relevés dans la perspective d'améliorer le taux de certification à Genève. Le premier concerne la poursuite de la réduction du décrochage de la population majeure, observée ces deux dernières années. Le deuxième est en lien avec la préparation à l'entrée et le maintien dans une formation qualifiante jusqu'au diplôme, après un passage par une formation préqualifiante.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Rami Mouad
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Site internet de l'Office fédéral de la statistique (OFS). *Degré secondaire II : taux de certification*. Neuchâtel. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/indicateurs-formation/themes/reussite-formation/diplomes-secii.html
- CSRE (2023). *L'éducation en Suisse. Rapport 2023.* Aarau : Centre suisse pour la coordination pour la recherche en éducation.

Pour comprendre ces résultats

Méthodologie de calcul OFS

Pour suivre l'objectif fixé par la CDIP *(« faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II »),* l'OFS publie depuis 2015 des taux nationaux (global, par catégorie de population et par région linguistique) ainsi que des taux cantonaux.

Basé sur le couplage des diplômes et de la population résidente grâce au nouveau numéro AVS (NAVS13), il ne prend en compte que les personnes âgées au plus de 25 ans.

Le taux de certification est calculé sous la forme d'un taux net sur trois ans et représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte fictive, obtiennent un certificat, quels que soient l'évolution de la taille des générations ou l'âge typique d'obtention d'un certificat. Il est calculé en divisant le nombre de personnes certifiées de chaque âge par la population du même âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges.

La population de référence comprend toutes les personnes qui résidaient en Suisse (selon STATPOP) à la fois l'année de la mesure de l'indicateur et à l'âge de terminer l'école obligatoire. Sont exclues les personnes frontalières et les personnes d'immigration récente, c'est-à-dire arrivées en Suisse après la fin de leur scolarité obligatoire. De même, les jeunes qui quittent le pays avant d'avoir obtenu une certification du degré secondaire II ne sont pas non plus pris en compte dans le calcul du taux. Selon l'OFS, cette sélection garantit la cohérence des informations individuelles et assure que toutes les personnes certifiées comptées au numérateur de l'indicateur sont présentes au dénominateur (population de référence).

Les certificats inclus dans le calcul du taux de première certification du degré secondaire II sont :

- **Formation professionnelle initiale**: les certificats fédéraux de capacité (CFC) et les attestations fédérales (AFP) issus de la statistique de la formation professionnelle initiale (SFPI)
- **Formations générales**: les maturités gymnasiales, les certificats des écoles de culture générale (ECG) et les titres des écoles internationales situées en Suisse (formation générale) tirés de la statistique fédérale des diplômes (SBA).

Comme le taux concerne la première certification du degré secondaire II, les titres qui constituent une seconde certification (maturités professionnelles, maturités spécialisées, titres des passerelles vers le degré tertiaire) sont ignorés, de même que les seconds titres.

Pour une meilleure stabilité des résultats, une moyenne trisannuelle est appliquée aux valeurs obtenues. Ainsi, le taux de l'année publiée (N) correspond à la moyenne des valeurs calculées pour les années N-1, N et N+1. Le taux OFS de certification 2022 (publié en novembre 2024) correspond ainsi à la moyenne des trois années 2021, 2022 et 2023.

Taux net et taux brut

Un **taux net de certification** est obtenu en divisant le nombre de personnes d'un âge donné qui ont obtenu une certification par la population de référence du même âge. Par exemple, le nombre de personnes certifiées de 18 ans est divisé par le nombre total de jeunes de 18 ans, le nombre de personnes certifiées de 19 ans est divisé par le nombre total de jeunes de 19 ans, etc. Le taux net de certification correspond à la somme de tous ces taux par âge.

Un **taux brut de certification** correspondrait au nombre total de personnes certifiées divisé par la population totale en âge d'obtenir une certification secondaire II.

Évolution annuelle

Afin de mieux comprendre l'évolution du taux OFS publié chaque automne (moyenne trisannuelle), le SRED calcule une valeur annuelle qui n'est présentée qu'à des fins purement indicatives. En effet, le couplage des diplômes et de la population résidente à partir du numéro AVS13 n'étant pas possible, cette valeur annuelle repose sur un périmètre qui est une approximation de celui du taux de l'OFS.

Pour le calcul effectué au SRED les données à disposition sont uniquement des données agrégées par âge détaillé : nombre de diplômes, nombre de personnes résidentes, nombre de départs hors du canton à 17 ans.

Le calcul réalisé par le SRED est un taux net : *(i)* pour chaque âge est calculé le rapport divisant le nombre de personnes résidentes obtenant un premiers diplôme secondaire II par la population résidente du même âge qui était présente à la fin de la scolarité obligatoire (c'est-à-dire à 16 ans) en excluant les départs intervenus à 17 ans *(ii)* le taux est obtenu en additionnant ces rapports pour tous les âges jusqu'à 25 ans inclus.

Conditions d'obtention des diplômes en 2020

Dans le contexte de la pandémie de covid-19 et des conditions difficiles (enseignement à distance), les modalités des examens et de délivrance des certificats ont été modifiées pour l'année 2020 : suppression des examens oraux, possibilité de suppression des examens écrits, délivrance des certificats sur la base des notes obtenues durant l'année.

Pour les CFC et les AFP, des notes calculées à partir de la note d'expérience et de la note d'école ont remplacé les examens finals pour les connaissances professionnelles et la culture générale. L'évaluation des compétences pratiques a été faite par l'entreprise formatrice. Chaque organisation faîtière responsable d'une profession ou d'un champ professionnel a proposé une formule ad hoc, avec un travail pratique à réaliser lorsque cela était possible, mise en œuvre dans toute la Suisse.

À noter que la suppression des examens en 2020 n'a pas été spécifique à Genève. Elle a été observée dans la plupart des cantons, et ceci pour tous les types de formation. Globalement, dans l'ensemble de la Suisse, le taux de réussite aux examens a augmenté en 2020 de manière significative (CSRE, 2023).

Lien vers les données : https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/produire-donnees-chiffrees-piloter-prevoir/reperes-indicateurs-statistiques